



CONDITIONS GENERALES & PARTICULIERES DE LOCATION DE MATERIEL DE RECEPTION

GENERALITES

AXENE est spécialisée dans le service de la location de matériel de réception, de son, lumière, vidéo, structure et électricité. Un devis doit être renvoyé daté, signé et avec la mention « Bon pour accord » après avoir lu et accepté les présentes conditions générales.

LA COMMANDE

Validée par écrit, elle devra faire référence à un devis préalablement établi et être accompagnée d'un acompte (40 % du montant Total TTC de la commande) par chèque ou CB, par virement pour toute validation. Le solde sera réglé au départ du matériel. Cette validation sera effectuée en fonction de la disponibilité du matériel requis. AXENE décline toute responsabilité quant à la non-disponibilité du matériel à la date de validation de la commande.

GARANTIES

Un chèque de caution déterminé par la valeur du remplacement à neuf du matériel sera demandé à l'enlèvement. Cette garantie (à l'exception des locations de linge*) ne sera rendue qu'au retour du matériel, après contrôle.

*Pour le linge (nappage, serviettes, housses...), le chèque de caution ne sera restitué qu'au retour du blanchisseur après vérification par ce dernier de l'état du linge : tâches indélébiles, trous, brûlures...

Pour les livraisons : le chèque de caution sera exigé à la signature du devis. Les livraisons et reprises ont lieu du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 (sauf accord spécifique). En dehors de ces heures une majoration de 50 % sera appliquée pour les livraisons effectuées en semaine.

Le chèque de caution pourra compenser toute dette que le donneur d'ordre pourrait contracter à l'égard du loueur, sans préavis et après expiration d'un délai de 15 jours courant de la date d'exigibilité de la facture. Dans ce cas et après paiement de la garantie, le loueur remboursera le trop perçu éventuel au client dans un délai de 15 jours.

CLAUSE D'ANNULATION / MODIFICATION DE COMMANDE

Toute réservation non démentie sept jours ouvrables avant la date de réception prévue, est imputée ferme. En cas de désistement, il sera facturé 100 % du montant de location prévue.

Toute commande est modifiable jusqu'à 7 jours avant l'enlèvement, sous réserve de disponibilité du matériel.

MISE A DISPOSITION ET RETOUR DES EQUIPEMENTS :

Le matériel mis à disposition est reconnu en état de fonctionnement au moment de la remise (Retrait dans nos locaux ou livré par nos soins), aucune réclamation ne pourra être faite après le retrait ou la livraison.

Durée de la location :

Pour un week-end : Enlèvement le vendredi et retour le lundi matin, sauf accord spécifié lors de la commande.

En semaine : Enlèvement la veille et retour le lendemain de votre réception.

La location commence : au départ de nos locaux aux heures d'ouverture, ou s'il s'agit d'une livraison réalisée par nos soins ; à l'endroit où le matériel vous sera déposé.

La location se termine : lorsque le matériel est parvenu à son point de retour.

-Retour du matériel par les soins du client : Tout retard entraînera une majoration de 50 % par jour ouvrable.

Le matériel sera rendu rincé, rangé dans les casiers ; tel qu'il était lors de son départ.

(Un surcoût sera effectué en proportion du temps imputé pour le rangement.)

*les verres rangés dans les casiers pied en bas

*les couverts triés et rangés par catégorie, les assiettes (dépourvues des restes alimentaires) rangées dans leur caisse d'origine

*les nappes seront rendues sales et débarrassées de tous résidus alimentaires et autres, pliées dans le sac en toile. Toute nappe endommagée (trou, tache, cire...) sera facturée.

*Les housses sont à rendre sales dans un sac à linge fourni par nos soins. Toute housse endommagée sera facturée.

Un inventaire contradictoire sera effectué lors de la restitution du matériel. Afin d'éviter toute contestation, le donneur d'ordre est prié d'y assister ; en cas d'absence, aucune contestation ne sera admise.

-Pour les livraisons :

Le matériel doit être regroupé sur le lieu de la livraison.

Les modalités d'accès au site devront être vérifiées en amont par le client. En effet, le retard entraîné par une mauvaise évaluation des conditions de livraison (portail étroit, escaliers...) pourra être facturée sur la base de 35 € HT par heure entamée.

Les livraisons et reprises s'effectuent de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00. En dehors de ces horaires, une majoration aura pour valeur 50 % des frais de livraison.

UTILISATION DU MATERIEL

Le client donneur d'ordre s'engage à utiliser le matériel loué conformément à sa destination usuelle et à ne rien faire ou laisser faire qui puisse le détériorer. Il fournira en particulier l'installation électrique nécessaire avec la puissance en conformité avec la réglementation en vigueur. Aucune modification ni transformation ne pourra être apportée au matériel loué. Le donneur d'ordre est tenu de protéger le matériel loué contre toute dégradation : intempéries climatiques, surcharge électrique, vandalisme ...

DETERIORATION / NON RESTITUTION

Le client est responsable du matériel dès sa mise à disposition et jusqu'à sa restitution.

En cas de perte ou de détérioration, le matériel sera facturé selon le tarif de remplacement. Ce tarif s'ajoute à celui de la location et est évolutif selon le taux de la TVA en vigueur.

Sarl AXENE

Siège : 21 Route de Saint Jean 05000 GAP Tél : 04 92 23 45 67 - Fax 04 13 33 57 05
SIRET 798 314 175 00034 RCS GAP - APE 9002 Z - Sarl au Capital de 30000 € - Label n°758



CONDITIONS GENERALES & PARTICULIERES DE LOCATION DE MATERIEL DE RECEPTION

RESERVE DE PROPRIETE

Le client est responsable du matériel dès sa mise à disposition et jusqu'à sa restitution.

FORCE MAJEURE

AXENE ne pourra être tenue pour responsable des retards ou non-livraisons dus à la force majeure ou à toute raison indépendante de sa volonté, telles que : grève, intempérie, accident, interdiction officielle.

RESPONSABILITE/ASSURANCE

Le locataire doit assurer le matériel pour sa valeur de remplacement à neuf.

L'assurance doit notamment couvrir les risques de vol, perte ou détérioration quelle qu'en soit la cause ou la nature.

Le locataire engage sa responsabilité civile pour tout dommage causé par l'utilisation du matériel pendant qu'il est sous sa garde.

AXENE décline toute responsabilité du fait des accidents qui pourraient survenir lors de l'utilisation du matériel loué, notamment les étuves, réchauds à gaz et appareils électriques. Le client souscrita auprès de sa compagnie d'assurance une garantie ou extension « responsabilité civile » couvrant tous les dommages pouvant survenir au matériel de location sur la base de sa valeur de remplacement à neuf.

FACTURATION

Les factures de location, de transport, de remplacement de matériel et de consommables sont payables comptant. (Loi 92-1442 du 21/12 applicable au 01/07/1953) Conformément à l'article 33 de l'ordonnance du 1 décembre 1986 modifiée en mai 2001, et à l'article L441.6 du code du commerce modifié à la même date, tout retard entraînera l'exigibilité immédiate de toutes les sommes restant dues, une majoration de 1,5% par mois de retard à titre de dommage et l'application d'intérêts conventionnels. Il ne sera accordé aucun escompte pour règlement anticipé.

PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Les informations recueillies sur le Client font l'objet d'un traitement informatique et sont indispensables au traitement de sa commande. Ces informations et données personnelles sont également conservées à des fins de sécurité, afin de respecter les obligations légales et réglementaires. Les informations recueillies pourront éventuellement être communiquées à des tiers liés à l'entreprise par contrat pour l'exécution de tâches sous-traitées, sans que l'autorisation du Client ne soit nécessaire. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, telle que modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, et par le Règlement Européen n°2016/679, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, et de portabilité des données le concernant, ainsi que du droit de s'opposer au traitement pour motif légitime, droits qu'il peut exercer en s'adressant au responsable de traitement à l'adresse postale ou email mentionnée ci-dessus, en joignant un justificatif de son identité valide. En cas de réclamation, le client peut contacter la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). »

JURIDICTION

En cas de contestation, le tribunal de GAP est le seul compétent.

Pour AXENE le Gérant

Pour le Client

Nom et prénom

Mention lu et approuvé

Signature

Sarl AXENE

Siège : 21 Route de Saint Jean 05000 GAP Tél : 04 92 23 45 67 - Fax 04 13 33 57 05
SIRET 798 314 175 00034 RCS GAP - APE 9002 Z - Sarl au Capital de 30000 € - Label n°758